

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES

Favoriser la santé et la protection des migrants transitant par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Yémen et le Soudan

SERVICES DE

Assistance médicale, humanitaire, psychosociale et sensibilisation des migrants vulnérables au Maroc

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX

N° : OIM/RBT/RFQ/2021/006

Mission : Rabat, Maroc
11 rue Ait ourir, Souissi, Rabat

Nom du Projet : *Favoriser la santé et la protection des migrants transitant par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Yémen et le Soudan*

Titre des Services :
Assistance médicale, humanitaire, psychosociale et sensibilisation des migrants vulnérables au Maroc



Demande d'offre de Prix

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour le projet ***Favoriser la santé et la protection des migrants transitant par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Yémen et le Soudan*** pour laquelle cette demande d'offre de prix est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service à fournir leur Proposition technique et financière pour la fourniture des services suivants : ***Assistance médicale, humanitaire, psychosociale et sensibilisation des migrants vulnérables au Maroc.***

1. *Une assistance médicale (prise en charge administrative et financière) aux migrants en situation de vulnérabilité et nécessitant une assistance. Cette assistance doit être couplée à la sensibilisation des bénéficiaires sur leur droit d'accès aux soins de santé publique.*
2. *Une assistance humanitaire adéquate aux migrants en situation de vulnérabilité et nécessitant une assistance (accès à la nourriture, kits d'hygiène, paniers alimentaires...) Cette assistance doit être couplée à la sensibilisation des bénéficiaires sur la COVID-19 et les gestes barrières.*
3. *Une assistance psychosociale (soutien psychologique aux migrants dans ce contexte sanitaire COVID-19, partage des numéros d'urgence en cas de besoin d'écoute et suivi psychologique...)*
4. *Une sensibilisation des populations selon les directives de l'OMS et du Ministère de la Santé.*
5. *Référencements et protection (orientations et accompagnements vers les structures de soins...).*

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel du bureau de l'OIM sis à 11 rue ait ourir, Souissi, Rabat : moroccoprocurement@iom.int au plus tard le **15 avril 2021 à minuit**. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils	3
--	----------

Section II. Termes de référence	6
--	----------

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

2. Manœuvres frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :
 - Est considéré comme acte de corruption le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer l'action de l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat ;
 - Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat, dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;

- Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d'un processus de passation dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d'influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d'affecter l'exécution d'un contrat.

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par écrit et soumise à l'OIM à l'adresse suivante : **11 rue ait ourir, Souissi, Rabat ou par email sur l'adresse email suivante : moroccoprocurement@iom.int**

4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
 - a) la Proposition technique, et
 - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en **français**. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en **français**
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en **MAD**
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
 - a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
 - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
 - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
 - d) Le CV du personnel professionnel proposé

- e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c)

7. Évaluation

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du **1^{er} juin 2021**.

Section IV. Termes de référence

I- CONTEXTE

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) souhaite engager des prestataires de services dans le cadre du projet : « ***Favoriser la Santé et la Protection des Migrants vulnérables Transitant par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Yémen et le Soudan*** », qu'elle met en œuvre avec l'appui financier du **Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande** et pour lequel cette demande d'offre de prix est publiée.

Conformément au principe global de l'OIM selon lequel la migration humaine est ordonnée et bénéficie aux migrants et à la société, l'OIM Maroc soutient le gouvernement du Royaume du Maroc et les acteurs concernés pour une mise en œuvre efficiente de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA). Les actions de l'OIM au Maroc se font à travers ses trois axes d'interventions à savoir : la protection et la résilience, l'appui à la jeunesse ainsi que la migration, le développement et la gouvernance. Ces dernières années l'OIM se positionne comme un acteur clé dans le soutien des acteurs locaux gouvernementaux et non gouvernementaux.

En reconnaissance des vulnérabilités et des besoins spécifiques des populations migrantes, le projet « ***Favoriser la Santé et la Protection des Migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Yémen et le Soudan*** » vise à soutenir les efforts des pays impliqués dans la promotion de la santé, le renforcement de la protection et de la résilience des communautés migrantes et leurs communautés d'accueil ainsi que l'amélioration de la cohésion sociale et la protection des droits.

II- Les objectifs spécifiques et champs d'application des services

Le projet « ***favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Yémen et le Soudan*** », mis en œuvre par l'OIM avec l'appui financier du Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande, s'attèle à accompagner le gouvernement du Maroc pour promouvoir la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité. Par conséquent, il vise d'une part à sensibiliser les autorités nationales et les accompagner dans l'élaboration et mise en œuvre des politiques de santé publique et de protection sociale répondant aux besoins spécifiques des migrants vulnérables. Et d'autre part à soutenir les autorités nationales et les organisations de la société civile pour améliorer l'accès et de la continuité des services de santé et de protection essentiels pour les migrants. Par ailleurs, le projet vise aussi à renforcer la capacité des différentes parties prenantes afin de promouvoir efficacement l'assistance en matière de santé et de protection des migrants vulnérables, notamment les victimes de la traite (VdT),

les survivant-e-s de violences basées sur le genre (SVBG) et les enfants non accompagnés et séparés (ENAS), ainsi que dans les communautés touchées par une crise migratoire.¹ L'objectif spécifique de cet appel d'offre qui est en cohérence avec l'approche en santé publique en matière de la santé des migrants est de mettre à la disposition des acteurs de la société civile, les moyens nécessaires afin de :

1. Coordonner avec les services de santé notamment publique pour l'accès des migrants.
2. Agir sur les déterminants de la santé des migrants à travers une assistance directe (alimentaire, hygiénique et psychosociale).
3. Fournir une assistance médicale pour assurer le droit d'accès aux soins de santé aux migrants.
4. Faire la promotion de la santé et de la protection à travers des campagnes de sensibilisation et d'information.
5. Contribuer à réduire la morbidité et la mortalité parmi les populations migrantes et minimiser les effets négatifs liés au parcours migratoire sur la santé des migrants.
6. Contribuer à l'effort de prévention et de lutte contre la COVID-19.

III- Prestations demandées et modalités

a- Le présent partenariat s'inscrit dans le cadre du projet susmentionné

A travers cet appel d'offre, l'OIM souhaite contracter (2) **prestataire de services - OSC** (Organisation de la Société Civile) à hauteur de **95 000 € (soit environ 950 000 MAD)** par OSC dans **2 régions différentes du Maroc**, afin de fournir :

6. Une **assistance médicale** (prise en charge administrative et financière) aux migrants en situation de vulnérabilité et nécessitant une assistance. Cette assistance doit être couplée à la sensibilisation des bénéficiaires sur leur droit d'accès aux soins de santé publique et sur des thématiques relatives de santé publique.
7. Une **assistance humanitaire** adéquate aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité et nécessitant une assistance (accès à la nourriture, kits d'hygiène, hammam, paniers alimentaires, masques, gel hydroalcoolique...) Cette assistance doit être couplée à la sensibilisation des bénéficiaires sur la COVID-19 et les gestes barrières.
8. Une **assistance psychosociale** soutien psychologique aux migrants pour la gestion du stress et du bien-être y compris dans le contexte sanitaire COVID-19. Partage des numéros d'urgence en cas de besoin d'écoute et suivi psychologique...
9. Une **sensibilisation** des populations selon les directives de l'OMS et du Ministère de la Santé.
10. **Référencements et protection** (orientations et accompagnements vers les structures de soins...).

Plus spécifiquement, le partenaire devra :

¹ Fostering Health and protection to vulnerable migrants transiting through Morocco, Tunisia, Egypt, Libya, Yemen and Sudan (Objectives and Outcomes).

1. Fournir une assistance médicale pour assurer le droit d'accès aux soins de santé, la promotion de la santé des migrants vulnérables afin de réduire la morbidité et la mortalité au sein de cette population. Cette assistance comportera en fonction des besoins : un accompagnement et/ou orientation dans les structures de soins de santé, la prise en charges des prescriptions médicales (médicaments et exploration cliniques) si nécessaires, l'hospitalisation, la visite des personnes malades et hospitalisées ou en convalescence. Ainsi que le plaider pour l'accès aux soins.
2. Assurer la distribution de paniers alimentaires et/ou kits d'hygiène standardisés et/ou paniers mixtes ou bons d'achats et si besoin d'accès au hammam. Ceci dans le but de réduire la vulnérabilité des migrants y compris dans le contexte de la COVID-19 et de lutter contre la mendicité, les situations de dénutrition et le déséquilibre alimentaire notamment chez les plus vulnérables. Aussi, identifier les foyers de migrants et aider à l'assainissement des foyers en état d'insalubrité et ceci en coordination avec les services d'hygiène locaux.
3. Fournir des services de protection y compris d'hébergement d'urgence holistique/ aide au loyer soit directement par référencement et suivi vers les centres et/ou logements ainsi que les centres de service déjà existants. En cas de service d'hébergement, l'offre d'hébergement doit respecter les principes directeurs. L'inscription à l'état civil, l'aide d'accès aux services juridiques sont également à fournir en collaboration avec les acteurs concernés.
4. Fournir une assistance psychosociale aux migrants vulnérables (y compris le soutien en ligne durant la période de la COVID-19) afin de faciliter la gestion du stress, l'intégration sociale et l'équilibre entre la personne et son environnement. Partager les brochures et numéros d'urgences en cas de besoin d'écoute et suivi psychologique. Organiser des activités de vivre ensemble sous l'angle psychologique afin d'identifier les besoins et apporter des réponses.
5. Profiter de la visite sur le terrain pour dispenser des messages de sensibilisation afin d'amorcer des changements de comportement en matière d'hygiène, de droit à la santé, de parcours de soins et autres thématiques d'intérêt pour la population concernée. Dispenser notamment des messages de sensibilisation spécifiques aux mesures barrières de prévention à la COVID-19, mesures de sécurité, les services publics disponibles, partage des brochures/dépliants relatifs aux précautions à prendre et les numéros d'urgence à contacter. La sensibilisation et le partage d'information doivent se faire en respectant les mesures de distanciation sociale. Ces sensibilisations peuvent également se faire par WhatsApp, appels, sms, page Facebook etc. Les informations sur les services d'aide au retour volontaire et à la réintégration sera également partagé.
6. Référer et accompagner les migrants ayant des besoins spécifiques (victimes de violence, VdT, SVBG, ENAS... vers les structures publiques (de santé, de protection et d'assistance) ainsi que les services des différentes organisations d'aide aux migrants.

7. Faire le suivi des migrants ayant bénéficié du projet afin de pouvoir mesurer l'impact de l'aide apportée et le parcours à court-terme des bénéficiaires (parcours migratoire, besoin d'assistance directe).

b. Groupes cibles

Les activités d'assistance devraient prendre en compte les besoins et les défis des groupes de migrants en situation de vulnérabilité notamment les **VdT, les SVBG, les enfants y compris les ENAS, les migrants malades ou convalescents, les cas psychiatriques**. Une priorité sera donnée aux groupes des migrants ayant des besoins spécifiques identifiés, y compris les femmes et les enfants en situation de vulnérabilité. Les activités de sensibilisation et de soutien psychosocial peuvent inclure la population autochtone pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration.

c. Régions ciblées

Les projets proposés doivent se dérouler au Maroc. De préférence les partenaires doivent cibler les régions à forte affluence de migrants dont la région de Tanger, de Casablanca, d'Agadir, de Fès et de Rabat

d. Ressources humaines et financières

L'OIM mettra à la disposition des partenaires, le montant correspondant à **95 000€** (soit environ 950 000 MAD) pour l'exécution des services susmentionnés. Les organisations assureront, dès la signature du contrat, la mise à disposition du personnel dédié pour la mise en œuvre des activités, le suivi technique et financier pendant toute la durée de ce projet.

e. Objectifs chiffrés à atteindre

A titre indicatif, ci-dessous le tableau récapitulatif des objectifs chiffrés du nombre minimum de personnes migrantes devant bénéficier des activités du projet durant la période de mise en œuvre. Pour rappel, chaque partenaire bénéficiera d'un montant de **95 000 € (soit environ 950 000 MAD)** pour l'exécution du projet.

Libellé de l'assistance	Nbre de migrants à assister /mois (au minimum) / OSC	Période couverte en mois	Total
Assistance médicale	68	26 mois	1768
Assistance humanitaire	156	26 mois	4056
Assistance psychosociale	200	26 mois	5200
Total	380 personnes	26 mois	11024
Sensibilisation	390 personnes	26 mois	10140

f. Durée et livrables

Le partenariat se déroulera durant la période du **1^{er} Mai 2021 au 31 Décembre 2022**. La durée du partenariat s'étale sur **20** mois à compter de la date de la signature de la convention de service. Un tableau de suivi des indicateurs d'avancement du projet hebdomadaire et mensuel, accompagné de rapports intérimaires et final devront être livrés, selon le chronogramme proposé, discuté et validé par l'OIM, dans le cadre de la convention de partenariat.

Chaque tableau de suivi des indicateurs d'avancement du projet, rapport intérimaire et final fourni par le prestataire dans le cadre du partenariat sera validé après commentaires de l'OIM, correction et soumission de nouvelle version par le prestataire.

Le dernier rapport livré à la fin du contrat de partenariat et doit comporter un rapport financier et narratif final couvrant la totalité du projet. Ce rapport doit rendre compte de l'utilisation qui a été faite de la contribution de l'OIM sur la totalité du projet. Le rapport narratif doit être un rapport analytique, présentant les résultats obtenus (avec des diagrammes), les moyens mis en œuvre, les difficultés et les points faibles, ainsi que les propositions de solutions.

Chaque rapport intérimaire ou final devra comprendre :

- ✓ Le nombre de migrant(e)s assisté(e)s, ventilé par âge, par sexe, par nationalité, par statut (demandeur d'asile, réfugié, migrant en situation administrative irrégulière et régulière), par ville/destination, et par type d'assistance médicale, humanitaire (FI ou NFI) et/ou psychosociale reçue durant la période définie (en incluant la durée de l'hébergement si applicable). Présentation des tableaux mensuels à l'OIM avec ces informations.
- ✓ Le nombre total d'assistance fournie ventilé par type d'assistance, par sexe et par âge.
- ✓ Des comptes rendus détaillés des sessions de sensibilisation et des activités psychosociales avec le nombre de participants (ventilé par sexe, nationalité, âge et statut) ainsi que les termes abordés.
- ✓ Rapport financier détaillée avec les justificatifs requis et classés par ordre chronologique, tel qu'il sera précisé dans la convention.
- ✓ Des témoignages, photos et tableau des résultats des questionnaires indiquant le taux de satisfaction parmi les migrants ayant bénéficié des services d'assistance offerts dans le cadre du partenariat.

g. Méthodologie proposée

La méthodologie proposée par l'organisation bénéficiaire pour la réalisation des prestations demandées mettra en avant les modalités d'identification des bénéficiaires, d'accueil, d'entretiens, d'évaluation, d'accompagnement, d'orientation et d'assistance aux personnes migrantes ciblées. Elle devrait en outre inclure :

- Une cartographie des potentiels bénéficiaires du projet
- Une cartographie des partenaires de référencement pour les services non disponible et nécessaire pour la mise en œuvre effective du projet.

- Un plan de référencement/contre référencement pour les cas des personnes migrantes en situation de vulnérabilité qui ne seront pas directement pris en charge par le projet.
- Une collecte et analyse de données et informations démographique, le processus migratoire, la vulnérabilité, les besoins de protection, l'état de santé général et le type de services fournis. Ceci à travers des entretiens individuels avec les migrant(e)s pour évaluer le niveau de vulnérabilité et décider de l'assistance médicale et/ou humanitaire nécessaire par exemple.
- Une priorité doit être donnée aux VdT, SVBG, ENAS, aux nouveaux arrivants, aux femmes seules avec enfants, aux femmes enceintes et aux migrants malades ou en convalescence.
- Un plan de mesure de l'impact de l'intervention sur la situation des personnes aidées ainsi que sur le système de protection et d'assistance.
- Un plan de sortie en fin de projet pour ne pas rompre l'aide et aggraver la situation de vulnérabilité de certains.

La méthodologie proposée est donnée à titre indicatif. L'organisation bénéficiaire est encouragée à l'adapter en fonction de sa propre approche et méthodologie. Le partenaire devra partager et discuter la méthodologie choisie avec les équipes de l'OIM pour avis et ajustement.

h. Suivi de la mise en œuvre

Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de la convention seront suivies par l'équipe projet de l'OIM basée à Rabat. Par ailleurs, l'équipe de suivi du projet sera invitée à partager un tableau de suivi des indicateurs d'avancement du projet chaque semaine et un cumul par mois ainsi que les décharges des bénéficiaires dans le but d'assurer un monitoring efficace et d'apporter des ajustements en temps réel. L'équipe projet de l'OIM reste une ressource et un appui à l'équipe de l'organisation dans les différentes activités.

i. Communication et visibilité

Les initiatives et les activités proposées devront assurer le respect des lignes directrices de visibilité du Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande ainsi que celles de l'OIM. Les bénéficiaires des services doivent connaître la provenance des fonds utilisés pour répondre à leur besoin. Les fiches de présence, les décharges et autres outils de justification doivent contenir le logo de l'OIM et du bailleur. Pour ce faire, l'OIM mettra à la disposition du partenaire, les différents logos et guidances pour la réalisation des supports de communication du projet. Tous les matériaux de communication doivent être partagés avec l'OIM pour approbation avant impression et publication. Durant la mise en œuvre du projet, le partenaire est invité à prendre des photos des activités afin d'étayer les services rendus aux migrants. Les photos prises doivent respecter les règles de protection de données et les personnes concernées doivent signer le formulaire de consentement autorisant la prise de photo et son utilisation. Les détails concernant la prise de photos ou autres supports de communication sera discuté avec le partenaire pour une bonne orientation.

